



DÉPARTEMENT
DU GARD

ARRONDISSEMENT
de NIMES

CANTON DE REDESSAN

COMMUNE DE SERNHAC
30210

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

SERNHAC, le 05/05/2020

Réouverture du groupe scolaire et déconfinement.

Chères Sernhacoises, chers Sernhacois,

La carte du déconfinement semble indiquer que nous nous dirigeons vers une réouverture du groupe scolaire Pierre Couston.

Nous avons été confinés pour enrayer la progression du « COVID 19 » et libérer les capacités d'accueil des réanimations hospitalières afin qu'elles puissent répondre à une « réplique » possible de l'épidémie. **Le déconfinement progressif ne signifie pas que l'épidémie soit terminée**, bien au contraire, les chaînes de transmissions existent toujours, mais nous connaissons aujourd'hui des mesures susceptibles de les rompre.

C'est pour adapter ces mesures à la réouverture du groupe scolaire que M Le Maire, les enseignants et les agents ont tenu une réunion le lundi 4 mai à 9h. En voici les points clés :

1/ La réouverture

- le 11 mai :** Présence des professeurs.
- le 12 mai :** Entrée des élèves.

2/ La sécurité sanitaire

- les masques sont prohibés en maternelle et non recommandés en primaire.
- les enseignants et les personnels porteront un masque.
- du gel hydro-alcoolique, du savon et des essuie-mains seront à disposition dans les classes et dans les sanitaires. Leur utilisation se fera sous la surveillance d'un adulte.
- les locaux seront désinfectés plusieurs fois par jour selon une procédure d'entretien adaptée.

Mairie de Sernhac
25 rue des Bourgades
30210 SERNHAC

Tél : 04 30 06 52 30
secretariat@mairie-sernhac.fr

www.mairie-sernehac.com



Mairie de Sernhac





3/ La classe

- les enseignants préparent un protocole expliquant aux parents comment les groupes d'élèves vont se constituer, quel sera leur fonctionnement au sein de la classe et dans le groupe scolaire.

4 /Accueil des parents et des enfants

- les rassemblements seront interdits aux abords du groupe scolaire.
- une signalétique de circulation appropriée sera mise en place.

5/ La cantine

- il n'y aura pas de cantine la première semaine. Les élèves apporteront leurs repas, ils ne seront ni réchauffés, ni réfrigérés. Les enfants mangeront sur leur table et devront être munis de leurs propres couverts et d'un gobelet en plastique.
- la semaine suivante, un repas froid pourra être réservé auprès du traiteur.

6/ Garderie

- dans un premier temps, les services de garderie seront fermés.

Sachons que dans ce contexte d'apprentissage du déconfinement ces pratiques sont susceptibles d'évoluer.

Mairie de Sernhac
25 rue des Bourgades
30210 SERNHAC

Tél : 04 30 06 52 30
secretariat@mairie-sernhac.fr

www.mairie-sernhac.com

 Mairie de Sernhac

Ces différentes mesures s'adaptent aussi à la vie du village ; il ne s'agit pas de les réserver seulement à nos écoliers. Nos enfants nous imitent, montrons leurs comment agir. Nous connaissons évidemment les « gestes barrières », cependant, le peu de sorties autorisées pendant le confinement ne nous a pas encore permis d'en faire des habitudes. Généralisons leurs usages afin que les enfants se les approprient.

 **nîmes**
métropole



*Le maire
Bernard Pialat*
B.P.